



**CONSEIL CONSULAIRE en formation « Protection et action sociale »,**

**Spécial Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)**

**Procès-verbal de la réunion du 14 Janvier 2020**

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS) dédié aux OLES, présidé par Madame Prisca Ramesh, consule adjoint, cheffe de chancellerie, représentant le consul général, s'est tenu le Shanghai, à 15h30 dans les locaux du consulat général de France à Shanghai.

**Participants :**

- Prisca RAMESH, consule adjointe, cheffe de chancellerie, représentant M. Benoît GUIDÉE, consul général de France à Shanghai, président du conseil consulaire,
- Augustin MISSOFFE, conseiller consulaire,
- Romain VUATTOUX, président de l'ADFE-Français du Monde Shanghai,
- Anne-France LARQUEMIN, présidente de l'UFE Shanghai,
- Stéphanie DE PRAT, trésorière de l'association Solidarité Shanghai,
- Marie LEBRETON, secrétaire générale de l'association Solidarité Shanghai,
- Sandra FERDI, attachée consulaire en charges des affaires sociales.

**Membres excusés :**

- Julien BARES, conseiller consulaire,
- Gilbert MENNETRET, conseiller consulaire,
- Gregory PRUDHOMMEAUX, conseiller consulaire.

M. MENNETRET ayant donné procuration à M. MISSOFFE, le quorum est atteint.

**Ont été remis aux membres du Conseil consulaire les documents de travail suivants :**

- Bilan d'activité 2019 de l'association Solidarité Shanghai (OLES 117)
- Compte-rendu financier de l'exercice 2019 et prévisions budgétaires pour l'exercice 2020

**Ordre du jour :**

I – Critères d'attribution des subventions aux OLES et introduction des débats

II – Rapport d'activité 2019 de Solidarité Shanghai et présentation de la demande de subvention pour 2020

## Ouverture de la séance :

Le Président remercie les participants de leur présence au conseil consulaire dédié aux « OLES » et rappelle que dans ce cadre, le conseil consulaire est saisi pour avis d'une demande et projet de subvention à un organisme local d'entraide et de solidarité (OLES).

S'agissant des OLES, le total des subventions versées aux OLES en 2018 s'est élevé à 452 970 € pour 78 OLES aidés. Sur la région Asie/Océanie, les aides versées représentent 3,08 % du montant total attribué.

Au titre de l'année 2019, le total des subventions versées aux OLES s'est élevé à 412 810 € pour 78 OLES aidés. En ce qui concerne ce poste, aucun OLES n'a fait de demande de subvention en 2019.

## I – CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX OLES ET INTRODUCTION DES DEBATS

Il est rappelé aux membres du conseil que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a réaffirmé sa volonté de continuer, dans le cadre du programme 151, à soutenir les activités d'un certain nombre de ces associations, partenaires privilégiés de l'Etat dans son action en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger.

Comme il l'a été évoqué fin novembre avec l'ensemble des participants, il est tenu un CCPAS dédié aux OLES dans le but de débattre plus longuement sur les demandes de subvention, les campagnes précédentes ayant fait apparaître que nombre de postes ne consacraient pas le temps nécessaire à l'étude des critères d'éligibilité lors du conseil consulaire.

A noter que les demandes de subvention aux OLES font à présent l'objet d'une campagne distincte, dont les instructions de cadrage spécifiques ont été adressées au poste.

La cheffe de chancellerie rappelle les trois critères d'attribution des subventions aux OLES. Ces critères sont les suivants:

- **Complémentarité des actions du consulat et non redondance** : en règle générale, la subvention accordée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ne doit pas bénéficier à des allocataires de nos aides sociales (allocation de solidarité, allocation handicapé...) ; les OLES peuvent jouer un rôle de relais géographique du consulat.
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements** : le ministère de l'Europe et des affaires étrangères considère que la subvention versée devrait représenter moins du tiers des ressources de l'association.
- **Transparence, qualité du dialogue avec le consulat** et des retours d'information sur les actions entreprises.

La parole est donnée aux représentants de l'association qui présentent le bilan moral et financier ainsi que leur demande de subvention pour 2020.

## **II – RAPPORT D’ACTIVITE 2019 DE SOLIDARITE SHANGHAI et PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

Les représentants de l’association Solidarité Shanghai, présentent l’activité et soulignent que la sollicitation de nos compatriotes est en hausse, alors que les ressources de l’association sont en baisse. L’association intervient dans des domaines où les moyens du consulat sont limités, et n’a pas reçu de subvention depuis 2014.

Le bilan financier de l’association est positif cette année encore. Le nombre de personnes aidées financièrement continue d’augmenter (12 contre 5 l’année précédente). Le nombre de sollicitations annuel a également augmenté, pour atteindre 246 sollicitations cette année (contre 121 l’année passée).

L’association a pris l’initiative de diversifier ses sources de revenus (divers évènements), pour compenser des cotisations et dons en baisse par rapport à l’année précédente.

L’association a développé un réseau de professionnels qui font bénéficier la communauté française en difficulté de tarifs préférentiels, dans les domaines juridiques et médicaux principalement (plus de 50% des sollicitations).

Elle sollicite une subvention de 4.000,00 € au titre de 2020.

**Après présentation et débats, les membres du conseil consulaire estiment que l’OLES Solidarité Shanghai répond aux critères d’attribution d’une subvention et émet un avis favorable à l’unanimité pour le montant demandé par l’OLES de 4.000,00 €.**